

Cannabis : derrière la fumée de l'accord

DROGUES Le nouveau gouvernement veut mettre fin à la tolérance

► Nul n'est satisfait de la politique actuelle en Belgique où la détention n'est plus poursuivie.

► La N-VA, singulièrement, défend la fermeté.

ANALYSE

La détention de drogues est interdite. La consommation de drogues dans l'espace public ne pourra pas faire l'objet d'une tolérance. Ces deux phrases extraites de l'accord de gouvernement annoncent-elles un durcissement de la législation belge ?

« C'est davantage une posture rhétorique, un rappel formel de la norme », glisse un *Bekende Vlaming* qui a été consulté lors des négociations sur ce point. Car il faut lire ces deux phrases avec les yeux de la Flandre, et singulièrement ceux de la N-VA.

Bien plus qu'en Communauté française, la Flandre s'est hérissée de la sortie médiatique, début 2014, du criminologue Tom De Corte (UGent), de l'économiste Paul De Grauwe (KU Leuven) et du toxicologue Jan Tytgat (KU Leuven) : estimant que la politique belge des drogues était « inefficace et onéreuse », ils réclamaient la « légalisation » du cannabis, une position représentative d'une certaine interprétation ultralibérale et extra-européenne du dossier. Pour rappel, la Belgique vit dans un régime de décriminalisation : l'infraction existe mais elle n'est plus poursuivie. La N-VA, tout

comme l'écrasante majorité des partis des deux communautés, est effectivement insatisfaite de la politique envers la drogue de la Belgique. Mais sans être prohibitionniste, elle ne veut pas entendre parler de laxisme accru. Dès lors, la première phrase de l'accord de gouvernement em-

pêche les ultralibéraux d'emprunter cette voie, cependant que la seconde phrase refuse que soit avalisée une tolérance qui n'existe pas sur papier.

Cependant, rien n'est affirmé - par exemple - quant à l'usage récréatif pour adultes dans la sphère privée. Selon nos sources, la N-VA caressait une plus grande ambition, mais le gouvernement ne peut aller plus loin pour une raison simple qui lui a

été rappelée : exiger des parquets qu'ils poursuivent toute infraction, même dans le chef de majeurs d'âge, reviendrait à épuiser les capacités de répression sur un seul phénomène d'importance secondaire.

A Anvers, et ainsi que la loi belge lui en donne latitude, la N-VA s'est appliquée à démontrer qu'un pouvoir local pouvait suivre une autre voie que la légalisation ou une tolérance aveugle, pourvu qu'il obtienne le soutien des autorités policière et judiciaire : en matière de cannabis, aucune infraction n'est jugée anodine. Ce n'est pas la prohibition, mais le refus de la banalisation. Cela correspond à la vision des jeunes N-VA, qui jugent eux aussi que la politique belge des

drogues donne un mauvais signal et encourage la criminalité, mais qui refusent le principe de la légalisation. Ils plaident pour

un système effectif d'amendes, qui traduit une prise de responsabilité de la société. « Il faut oser s'emparer des abus par la mise en place d'un système graduel d'amendes, estiment pour les jong N-VA Tom Vanderschoot et Gijsbrecht Huts, de manière à ce que les usagers récréatifs occasionnels payent une amende moindre. Lorsque quelqu'un est attrapé avec une plus grande quantité (de stupéfiant, NDLR), il risque une peine de prison. »

Maggie De Block, avec son regard de médecin, sera amenée à tirer les leçons d'une réévaluation

L'idée n'est pas morte, mais les deux phrases de l'accord gouvernemental sont assez prudentes pour ne pas entraver le véritable débat qui sera lancé par le cabinet de la prochaine ministre de la Santé, Maggie De Block (Open VLD).

C'est elle, avec son regard de médecin, qui sera amenée cet automne à tirer les leçons d'une réévaluation de la politique belge des drogues initiée par Laurette Onkelinx (PS). Sur cette base, sans verser dans la légalisation ou la prohibition, un durcissement de la loi ou un aménagement de l'usage n'est pas impossible. Pour un motif simple : personne n'est satisfait de la politique actuelle. ■

ALAIN LALLEMAND